



COMMUNIQUÉ
Paris, le 04/09/2023

VERBALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » DÉNONCE UNE COURSE À LA RENTABILITÉ MENÉE PAR DE NOMBREUSES COMMUNES.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 et la dépenalisation du stationnement prescrite par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action publique territoriale et d’Affirmation des Métropoles), l’automobiliste qui ne s’acquitte pas de son stationnement payant ne reçoit plus un avis de contravention, mais est redevable d’un FPS (Forfait post-stationnement) dont le montant varie en fonction de la municipalité, et dont les recettes sont entièrement versées aux communes.

L’association « 40 millions d’automobilistes » dénonce une chasse à l’automobiliste menée par de nombreuses municipalités, qui n’hésitent plus à investir dans des véhicules équipés de système de lecture automatisée des plaques d’immatriculation (LAPI) pour verbaliser massivement les automobilistes dès les premières minutes de dépassement du temps de stationnement autorisé, et ainsi remplir les caisses municipales sur le dos des usagers de la route.

Hier, dimanche 3 septembre 2023, l’hebdomadaire *Le Journal du Dimanche* révélait le montant total des recettes collectées au titre du FPS dans les 10 principales communes de France en 2022. Sans surprise, **Paris détient à la fois le record de cherté du FPS** (75 € dans les 11 premiers arrondissements, et jusqu’à 125 € en cas de majoration) **et celui de l’opération la plus rentable** : les caisses de la capitale ont ainsi été abreuvées à hauteur de **158 733 376 €** pour la seule année 2022, uniquement grâce à la verbalisation du stationnement payant. C’est la moitié du montant total des sommes collectées à l’échelle nationale la même année (335 millions d’euros) et près de 25 fois plus que la deuxième ville du classement, Marseille, qui a quant à elle collecté environ 6,5 millions d’euros.

« Depuis la réforme de dépenalisation du stationnement, on assiste à une véritable chasse à la rentabilité, où tout est bon pour matraquer l’automobiliste. Par exemple, en 20 ans, Paris a divisé par 2 le nombre de places de stationnement sur voirie, ce qui a évidemment créé énormément de tensions autour de l’offre de stationnement. Les prix du stationnement payant ont également explosé dans la capitale : jusqu’à 6 € pour 1h de stationnement. Enfin, on regrette aujourd’hui les ‘Marie Pervenche’ qui déposaient le bordereau de contravention sur le pare-brise, remplacées par des sulfateuses à PV, capables d’aligner jusqu’à 1 500 voitures par heure ! », détaille Pierre CHASSERAY, délégué général de l’association.

« Ces moyens démesurés mis en œuvre pour verbaliser la moindre minute de dépassement et les sommes colossales qu’ils permettent d’engranger sont les preuves de l’échec de la mesure de dépenalisation, qui a lancé une véritable course au profit, sans discernement – vous pouvez désormais être automatiquement verbalisé par non-paiement du stationnement alors que vous êtes en train de vous acquitter du prix à l’horodateur – et en rendant les démarches de contestation particulièrement difficile pour les usagers lésés », conclut Philippe NOZIÈRE, président de « 40 millions d’automobilistes ».

